

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-10-03

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

(dont 6 pouvoirs)

**Objet : Attribution marché de travaux - Entretien d'urgence collégiale**

- **L'an deux mille vingt-trois,  
Le 12 octobre, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 06 octobre 2023

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, FLAMENT Julien est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, DALBEPIERRE Michael, PAISSE Matthieu, MURIGNEUX Claudie, VERICEL Pauline

**Absents excusés :**

ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à FLAMENT Julien  
GLEIZES Jérôme, pouvoir donné à SARTORETTI, Michel  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à DALBEPIERRE Michael  
RATTON Maryline, pouvoir donné à MEZARD-MOSTFA Dominique  
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à WITHERS Patrick  
VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine

**Absents :**

ROY Jean Sébastien

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2021 la commune a recruté le cabinet RL & A Architectes dans le cadre d'une étude globale de la collégiale. Le bilan a fait ressortir un certain nombre de travaux, certains urgents. A ce titre, la phase d'entretien d'urgence a été programmée.

Ce marché a été lancé le 28 juillet 2023 selon les règles de publication des MAPA avec date limite de réponse fixée au 07 septembre 2023 à 14h00.

A l'issue de cette consultation, chaque lot a reçu un certains nombres d'offres :

- lot n°1 - Maçonnerie - Pierre de taille : 2 offres reçues : DELUERMOZ, GLENAT RENOVATION

- lot n°2 - Charpente - Couverture : 2 offres reçues : BOURGEOIS, BEAUFILS
- lot n°3 - Électricité : 3 offres reçues : EMI SERVICES, ECOL, ELEC 4.

La CAO s'est réunie le 26 septembre 2023 pour analyser ces offres.

Au vu des candidatures transmises, et du rapport d'analyse, la CAO propose pour chaque lot :

Lots	Entreprises proposées	BASE / PSE Offres H.T.
1 : Maçonnerie - Pierre de taille	DELUERMOZ	BASE : 24 022,50 €
2 : Charpente - Couverture	BEAUFILS	BASE : 46 173,18 €
2 : Charpente - Couverture	BEAUFILS	PSE : 25 210,50 €
3 : Électricité	EMI SERVICES	BASE : 16 940,00 €
Totaux Base + PSE		<b>112 346,18 €</b>

**Le Conseil Municipal :**

*Après en avoir délibéré :*

**à 26 voix pour et 0 contre**

- 1) **DONNE SON ACCORD** pour accepter la proposition de la CAO et attribue :
  - le lot n° 1 à DELUERMOZ pour un montant de 24 022,50 € HT.
  - le lot n° 2 à BEAUFILS pour un montant de base de 46 173,18 € HT et 25 210,50 € HT pour la pse "ligne de vie".
  - le lot n° 3 à EMI SERVICES pour un montant de 16 940,00 € HT.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour le lancement du projet des travaux d'urgence sur la collégiale.
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

